

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 MAI 2018**

**OBJET : TARIFICATION DES SERVICES**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

**PRÉSENTS**

M. LESPAGE, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. AJA, Mme FAURE

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

M. PERRET	procuration à	M. LESPAGE
Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. LAURENT	procuration à	M. GONZALES
Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme DESTOUESSE
Mme BISBAU	procuration à	M. LAPEBIE

**ABSENT EXCUSÉ:**

M. ROBLES

**ABSENTS :**

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

22 (points n°2018-05-059-DR/FIN, n°2018-05-061-DR/FIN, n°2018-05-063-DR/FIN et n°2018-05-065-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 6

5 (points n°2018-05-059-DR/FIN, n°2018-05-061-DR/FIN, n°2018-05-063-DR/FIN et n°2018-05-065-DR/FIN)

Nombre de votants : 29

27 (points n°2018-05-059-DR/FIN, n°2018-05-061-DR/FIN, n°2018-05-063-DR/FIN et n°2018-05-065-DR/FIN)



## 2018-05-067-DEEJ - TARIFICATION DES SERVICES

Par décision nationale de la CNAF, la CAF du Pays Basque et du Seignanx a été dissoute et intégrée dans celle des Pyrénées Atlantiques. Les communes du canton du Seignanx dépendant depuis de nombreuses années à la CAF du Pays Basque et du Seignanx se sont vues, dans ce mouvement, rattachées à la CAF des Landes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce rattachement entraîne non seulement le renouvellement de toutes les conventions qui nous lient avec la CAF mais également une réadaptation aux fonctionnements nouveaux de la CAF des Landes, notamment concernant les aides financières aux projets et la politique d'aide aux familles (ATL ou aide aux temps libres) qui relève de la décision des administrateurs de CAF et non de la CNAF.

Lors du conseil municipal du 7 février 2018, le conseil municipal a validé une nouvelle grille tarifaire des services aux usagers.

Cette nouvelle grille résultait de la nécessaire adaptation des tarifs à la suite du rattachement de la commune à la CAF des LANDES et du fonctionnement des aides aux temps libres attribuées aux familles, différent de celui de la CAF du Pays Basque et du Seignanx.

Il convient de revenir sur cette délibération sur 2 points :

### 1/ La mise à jour des tarifs des activités sportives, qui n'avait pas été intégrée à la délibération

Il est proposé au Conseil municipal de valider une évolution tarifaire des animations sportives comme suit :

#### TARIFS ACTUELS

Activité	Quotient familial CAF	Tarifs	Reste à charge des familles
Ecole des sports (année scolaire)		30,00 €	
Activité Sport Adultes (année scolaire)		30,00 €	
Carte annuelle tennis municipal (année scolaire)		20,00 €	
ALSH Matinée sport (petites vacances scolaires)	QF < 620	5,00 €	
	QF > 620,01	6,00 €	
	Non allocataire	7,00 €	
	Sortie sans prestation	4,00 €	
	Sortie avec prestation	9,00 €	
ALSH Sport vacances	QF < 620	8,00 €	8,00 €
	QF > 620,01	10,00 €	10,00 €
	Non allocataire	12,00 €	12,00 €
		+ 20,00 € supplément surf	+ 20,00 € supplément surf



### NOUVEAUX TARIFS

Activité	Quotient familial CAF	Tarifs	Reste à charge des familles
Ecole des sports (année scolaire)		30,00 €	
Sport Adultes (année scolaire)		30,00 €	
Sport Seniors * (année scolaire)		30,00 €	
Carte annuelle tennis municipal (année scolaire)		20,00 €	
ALSH Matinée sport (petites vacances scolaires)	0 < QF < 723	5,00 €	
	723,01 < QF	6,00 €	
	Non allocataire	7,00 €	
	Sortie sans prestation	4,00 €	
	Sortie avec prestation	9,00 €	
ALSH Sport vacances	0 < QF < 449	12,00 €	0,24 €
	449,01 < QF < 723	12,00 €	1,24 €
	Allocataire sans ATL QF > 723	12,50 €	12,50 €
	Non allocataire tarnosien QF < 723	13,00 €	13,00 €
	Non allocataire tarnosien QF > 723	13,50 €	13,50 €
	Non tarnosien QF < 723	16,00 €	16,00 €
	Non tarnosien QF > 723	20,00 €	20,00 €
		+ 25,00 € supplément surf	+ 25,00 € supplément surf

\* jusqu'à présent cette activité n'était proposée qu'une fois par mois elle est désormais hebdomadaire d'où la mise en place d'un tarif équivalent au sport adultes

## 2/ La modification des tarifs du centre de loisirs

L'intégration de l'aide aux temps libres concernant les tarifs du centre de loisirs dans les tarifs votés par le conseil municipal le 7 février avait conduit à une augmentation des tarifs des premières tranches étant entendu que l'ATL était plus favorable.

La CAF des LANDES vient de nous informer que l'aide au temps libre du mercredi périscolaire (en période scolaire) ne serait plus calculée sur la base d'une journée d'accueil,



comme c'était le cas jusqu'à présent avec notre ancienne CAF de rattachement. Il nous faut intégrer un tarif spécifique de demi-journée avec repas pour le mercredi puisque l'ATL sera finalement, pour le mercredi périscolaire, moins favorable.

Le tarif proposé pour la 1/2 journée sans repas tient compte :

- de la prise du repas
- du coût du transport entre les écoles et le centre de loisirs

Il est également tenu compte de l'équilibre des comptes du centre de loisirs, délégataire de l'accueil au centre de loisirs. En accord avec lui, il est proposé au conseil municipal le tarif suivant :

CENTRE DE LOISIRS	ALLOCATAIRES						NON ALLOCATAIRES		
	TARIF TARNOS			TARIF HORS TARNOS			Mercredi (+repas)	1/2 journée (sans repas) Mercredi & vacances	Journée Vacances (+ repas)
	Mercredi (+repas)	1/2 journée (sans repas) Mercredi & vacances	Journée Vacances (+ repas)	Mercredi (+repas)	1/2 journée (sans repas) Mercredi & vacances	Journée Vacances (+ repas)			
QF < 620	5,50 €	4,00 €	7,00 €	6,50 €	4,50 €	8,50 €	9,50 €	7,50 €	10,80 €
620,01 < QF < 905	6,30 €	4,20 €	7,20 €	6,70 €	4,70 €	8,60 €	10,35 €	8,35 €	13,30 €
905,01 < QF < 1200	7,00 €	4,75 €	8,00 €	7,25 €	5,25 €	8,80 €	10,35 €	8,35 €	14,10 €
1200,01 < QF < 1500	7,55 €	5,20 €	8,55 €	8,05 €	5,75 €	10,50 €	11,00 €	9,10 €	17,00 €
1500,01 < QF < 1800	9,20 €	6,35 €	10,20 €	10,10 €	6,85 €	13,50 €	11,55 €	9,30 €	17,50 €
1800,01 < QF < 2300	14,80 €	11,10 €	15,80 €	15,30 €	11,60 €	16,60 €	15,70 €	13,00 €	21,20 €
QF > 2300	16,10 €	13,00 €	17,50 €	16,60 €	14,00 €	19,60 €	17,60 €	15,00 €	22,60 €

L'Aide aux Temps Libres octroyée par la CAF est déductible des tarifs pour les familles dont le QF est < 723 €

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le règlement intérieur de la CAF,

Considérant qu'il convient de corriger la grille tarifaire municipale résultant de la délibération 2018-02-018-DEEJ du 7 février 2018,

## DÉLIBÈRE

**FIXE** les tarifs des animations sportives ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018

**FIXE** les autres tarifs ainsi qu'il suit à compter du 9 juillet 2018

**DIT** que le transport scolaire et les parcours éducatifs (TAP) sont gratuits

### × RESTAURATION SCOLAIRE

**La restauration scolaire** est assurée par la cuisine centrale municipale.

Les repas sont produits tous les jours pour être livrés dans les différents restaurants satellites.

Le tarif s'établit en fonction du quotient familial établi par la CAF au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

Un tarif, majoré de 30 %, est prévu pour les repas consommés sans réservation.



Conformément au règlement intérieur de la restauration scolaire, les repas doivent être réservés par les familles au moins 15 jours avant la consommation, délai ramené à 4 jours pour la restauration du centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires).

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs	Tarifs majorés	Tarifs PAI	Repas froids
<b>Restauration scolaire</b>	0 < QF < 620	1,00 €	1,30 €	0,52 €	0,50 €
	620,01 < QF < 905	2,00 €	2,60 €	1,05 €	1,00 €
	905,01 < QF < 1200	2,80 €	3,64 €	1,47 €	1,40 €
	1200,01 < QF < 1500	3,10 €	4,03 €	1,63 €	1,55 €
	1500,01 < QF < 1800	3,60 €	4,68 €	1,89 €	1,80 €
	QF > 1800,01	4,10 €	5,33 €	2,15 €	2,05 €

### × ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

**L'accompagnement à la scolarité** est un service destiné aux enfants fréquentant les classes de CP au CM2.

Ce dispositif est un ensemble d'actions visant à offrir au côté des écoles, l'appui et les ressources dont l'enfant a besoin pour réussir à l'école.

Les séances se font en deux temps (aide aux devoirs / méthodologie et projet culturel) et les parents sont tenus d'être présents à chaque séance pour environ ¼ d'heure.

Activité	Tarif
Accompagnement à la scolarité	0,50 € la séance

### × ACCUEIL DE LOISIRS

**L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les petits Tarnosiens de 3 à 10 ans** fait l'objet d'une délégation de service public. Il permet aux enfants de bénéficier de l'accueil périscolaire matin et soir et du centre de loisirs des mercredis après-midi et des vacances scolaires.

**L'accueil de loisirs jeunesse (11 – 17 ans)** est animé par les services jeunesse et sport de la commune.

### → ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

**Adhésion : 5,00 € / année scolaire**

**Facturation complémentaire à partir de 16h30**

Activité	Quotient Familial (CAF)	Allocataire CAF		Non allocataire	
		Matin ou Soir	Matin et Soir	Matin ou Soir	Matin et Soir
<b>Accueil périscolaire à partir de 16h30</b>	0 < QF < 620	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	620,01 < QF < 905	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	905,01 < QF < 1200	1,03 €	1,75 €	1,13 €	2,06 €
	1200,01 < QF < 1500	1,03 €	1,75 €	1,24 €	2,27 €



	1500,01 < QF < 1800	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €
	QF > 1800,01	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €

→ **CENTRE DE LOISIRS 3 – 10 ANS**

Activité	Quotient Familial (CAF)	Mercredi (+ repas)	1/2 journée sans repas	Journée
<b>Régime général CAF Tarnosien</b>	0 < QF < 620	5,50 €	4,00 €	7,00 €
	620,01 < QF < 905	6,30 €	4,20 €	7,20 €
	905,01 < QF < 1200	7,00 €	4,75 €	8,00 €
	1200,01 < QF < 1500	7,55 €	5,20 €	8,55 €
	1500,01 < QF < 1800	9,20 €	6,35 €	10,20 €
	1800,01 < QF < 2300	14,80 €	11,10 €	15,80 €
	QF > 2300	16,10 €	13,00 €	17,50 €
<b>Régime général CAF Non Tarnosien</b>	0 < QF < 620	6,50 €	4,50 €	8,50 €
	620,01 < QF < 905	6,70 €	4,70 €	8,60 €
	905,01 < QF < 1200	7,25 €	5,25 €	8,80 €
	1200,01 < QF < 1500	8,05 €	5,75 €	10,50 €
	1500,01 < QF < 1800	10,10 €	6,85 €	13,50 €
	1800,01 < QF < 2300	15,30 €	11,60 €	16,60 €
	QF > 2300	16,60 €	14,00 €	19,60 €
<b>Hors régime général CAF</b>	0 < QF < 620	9,50 €	7,50 €	10,80 €
	620,01 < QF < 905	10,35 €	8,35 €	13,30 €
	905,01 < QF < 1200	10,35 €	8,35 €	14,10 €
	1200,01 < QF < 1500	11,00 €	9,10 €	17,00 €
	1500,01 < QF < 1800	11,55 €	9,30 €	17,50 €
	1800,01 < QF < 2300	15,70 €	13,00 €	21,20 €
	QF > 2300	17,60 €	15,00 €	22,60 €

\*ATL déductible du tarif (QF < 723)

Certaines animations, qui nécessitent l'intervention d'un prestataire, pourront faire l'objet d'une tarification complémentaire, venant s'ajouter au prix de journée et de demi-journée. Ces dernières, qui nécessitent l'intervention de prestataire, auront un coût pouvant varier entre 1 et 4 euros.

Des séjours sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.



## → ACCUEIL DE LOISIRS 11-17 ANS

**Le pôle jeunesse propose un accueil de loisirs sans hébergement pour les jeunes tarnosiens de 11 à 17 ans.**

L'inscription s'effectue sur la base d'une adhésion annuelle qui couvre une année scolaire et qui permet aux jeunes Tarnosiens d'accéder à des activités gratuitement tout au long de l'année.

Font toutefois l'objet d'une tarification les activités en extérieur.

Activité	Tarifs
Adhésion annuelle Accueil de loisirs sans Hébergement pour les 11-17 ans*	8,00 €
Animation extérieure sans prestation	4,00 €
Animation extérieure avec prestation	9,00 €

Des séjours sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

## X ANIMATIONS SPORTIVES

*Le service des animations sportives organise des temps d'activités sportives à divers moments de l'année.*

*La tarification des activités se fait selon le quotient familial.*

Activité	Quotient familial CAF	Tarifs
Ecole des sports (année scolaire)		30,00 €
Sport Adultes (année scolaire)		30,00 €
Sport Seniors * (année scolaire)		30,00 €
Carte annuelle tennis municipal (année scolaire)		20,00 €
ALSH Matinée sport (petites vacances scolaires)	0 < QF < 723	5,00 €
	723,01 < QF	6,00 €
	Non allocataire	7,00 €
	Sortie sans prestation	4,00 €
	Sortie avec prestation	9,00 €
ALSH Sport vacances	0 < QF < 449	12,00 €
	449,01 < QF < 723	12,00 €
	Allocataire sans ATL QF > 723	12,50 €
	Non allocataire tarnosien QF < 723	13,00 €



	Non allocataire tarnosien QF > 723	13,50 €
	Non tarnosien QF < 723	16,00 €
	Non tarnosien QF > 723	20,00 €
		+ 25,00 € supplément surf

Des séjours sportifs sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

### x SÉJOURS

Dans le cadre de ses activités extrascolaires, sportives et culturelles, des séjours sont organisés soit par la commune, soit par le délégataire de service public.

La tarification de ces séjours est organisée sur la base du quotient familial de la CAF.

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs			
		5 jours	4 jours	3 jours	2 jours
Séjours d'été en France <b>Tarnosiens</b>	0 < QF < 620*	70,00 €	56,00 €	42,00 €	28,00 €
	620,01 < QF < 905	71,00 €	57,00 €	42,00 €	28,00 €
	905,01 < QF < 1200	75,00 €	60,00 €	45,00 €	30,00 €
	1200,01 < QF < 1500	91,00 €	70,00 €	49,00 €	35,00 €
	1500,01 < QF < 1800	110,50 €	85,00 €	59,50 €	42,50 €
	1800,01 < QF < 2300	130,00 €	100,00 €	70,00 €	50,00 €
	QF > 2300	150,00 €	115,00 €	85,00 €	60,00 €
Séjours d'été en France <b>non Tarnosiens</b>	0 < QF < 620*	170,00 €	132,00 €	114,00 €	66,00 €
	620,01 < QF < 905	170,00 €	132,00 €	114,00 €	66,00 €
	905,01 < QF < 1200	230,00 €	180,00 €	150,00 €	90,00 €
	1200,01 < QF < 1500	230,00 €	180,00 €	150,00 €	90,00 €
	1500,01 < QF < 1800	230,00 €	180,00 €	150,00 €	90,00 €
	1800,01 < QF < 2300	230,00 €	180,00 €	150,00 €	90,00 €
	QF > 2300	240,00 €	190,00 €	160,00 €	90,00 €

\*ATL déductible du tarif pour les allocataires CAF – QF < 723



Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs Tarnosien		Hors Tarnos	
		5 jours	4 jours	5 jours	4 jours
Séjours d'été à l'étranger	0 < QF < 620*	110,00 €	90,00 €	200,00 €	160,00 €
	620,01 < QF < 905	110,00 €	90,00 €	200,00 €	160,00 €
	905,01 < QF < 1200	150,00 €	110,00 €	240,00 €	200,00 €
	1200,01 < QF < 1500	225,00 €	170,00 €	240,00 €	200,00 €
	1500,01 < QF < 1800	240,00 €	200,00 €	280,00 €	240,00 €
	1800,01 < QF < 2300	250,00 €	210,00 €	280,00 €	240,00 €
	QF > 2300	270,00 €	230,00 €	300,00 €	260,00 €

\*ATL déductible du tarif pour les allocataires CAF – QF < 723 pour les séjours organisés dans les pays européens

**En cas de séjour d'été ou à l'étranger plus long, et sauf délibération spécifique, un supplément de 20 % / jour sera appliqué au tarif 5 jours**

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs Tarnosien		Tarifs Hors Tarnos	
		5 jours	4 jours	5 jours	4 jours
Séjours d'Hiver	0 < QF < 620*	105,00 €	84,30 €	400,00 €	322,00 €
	620,01 < QF < 905	108,00 €	85,00 €	400,00 €	322,00 €
	905,01 < QF < 1200	180,00 €	116,00 €	460,00 €	370,00 €
	1200,01 < QF < 1500	252,00 €	162,40 €	460,00 €	370,00 €
	1500,01 < QF < 1800	306,00 €	203,00 €	460,00 €	370,00 €
	1800,01 < QF < 2300	360,00 €	232,00 €	460,00 €	370,00 €
	QF > 2300	370,00 €	240,00 €	480,00 €	390,00 €

\*ATL déductible du tarif pour les allocataires CAF pour QF < 723

## X AIDES AUX FAMILLES

La municipalité, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des familles, prévoit des aides au financement de différents séjours auxquels pourraient être amenés à participer leur(s) enfant(s).

Deux types d'aides sont possible :

- l'aide au départ en vacances : elle s'applique sur les séjours dits de loisirs durant les vacances scolaires, pour les familles ne bénéficiant pas de l'aide apportée par le Conseil Départemental des Landes (QF >905,01) ;
- l'aide au séjours pédagogiques : elle s'applique dans le cadre scolaire à l'occasion des départs organisés par les établissements scolaires



Activité	Quotient familial CAF	Montant /jour
Aide au départ en vacances	905,01 < QF < 1200	20,00 €
	1200,01 < QF < 1500	15,00 €
	1500,01 < QF < 1800	10,00 €
	QF > 1800,01	5,00 €

Activité	Montant
Aide au financement des séjours dits pédagogiques	20 % de la participation familiale plafonné à 100,00 €

**Vote: 29**

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 30 mai 2018

Le Maire

